

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOU

## SEANCE DU MERCREDI 18 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit octobre à 20 H 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe RETIF.

**Présents** : Mesdames et Messieurs RETIF Jean-Philippe (*pouvoir de S. MOURIN*) - BOIREAU Christophe (*pouvoir de P. GUILLAUT*) - SAINT-JEAN Stéphanie (*pouvoir de V. HERVE*) - BRECHAULT Christian - CUREAU Sabrina - MASSON Nicolas (*pouvoir de M. ABGRALL*) - YVON Danielle (*pouvoir de C. LEBEAUPIN*) - BOUSSELIN Antoine (*pouvoir de C. DINAND*).

**Excusés** : MM. HERVE Véronique (*pouvoir à S. SAINT-JEAN*) - ABGRALL Mélanie (*pouvoir à MASSON N.*) – MOURIN Stéphanie (*pouvoir à JP RETIF*) – DINAND Christophe (*pouvoir à A. BOUSSELIN*) - GUILLAUT Pascal (*pouvoir à C. BOIREAU*) - LEBEAUPIN Christophe (*pouvoir à D. YVON*).

**Absente** : MM. OUVRARD Julie.

**Secrétaire de séance** : M. BOIREAU Christophe.

- PV du dernier conseil municipal adopté à l'unanimité (faire un ajout au point 5 du compte-rendu – montant des travaux).

### ❶ **VENTE DE TERRAIN**

M. Claude TARDIF domicilié à l'Aireau souhaite acquérir le chemin communal qui ne dessert que l'accès à sa maison d'une parcelle de 753 m<sup>2</sup>. Le prix de vente est fixé à l'Euro symbolique avec frais de notaire partagés entre la commune et M. TARDIF. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

### ❷ **LOCAL TECHNIQUE**

Groupama a validé le rapport financier définitif établi par l'expert pour l'indemnisation du local technique. Dans un premier temps, Groupama va régler la somme de 246 493,10 € et en second temps, une indemnité complémentaire de 135 588,88 est établie. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la quittance pour le premier versement. Un projet d'esquisse a été présenté suite à la réunion de la commission.

### ❸ **SIEML : VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS**

Le SIEML a effectué des dépannages sur le réseau d'éclairage public pendant la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023. Le coût de ces dépannages s'élève à 822,08€. Le fond de concours à verser par la commune sera de 616,57€ (le reste étant financé par le SIEML).

### ❹ **PROJET DE CUISINE CENTRALE DE LA CASVL**

M. le Maire présente le projet de la cuisine centrale qui engagerait la commune à un financement variant de 33000 € à 40000€ pour la construction, suivant le choix définitif de l'Agglo. Le conseil ne prend pas de décision pour l'instant. Il souhaiterait rencontrer les personnes responsables de ce projet lors d'une prochaine réunion de conseil avant de prendre une décision définitive.

### ❺ **TRAVAUX CLOTURE**

Le conseil municipal valide les devis pour la mise en place d'une clôture avec soubassement, panneaux rigides et occultants pour séparer la partie basse de la garderie avec le propriétaire voisin. Les deux parties étant d'accord, le conseil municipal à la majorité des membres valide ces travaux qui s'élèvent à 2435,62€ pose comprise (à diviser par deux).

### ❻ **QUESTIONS DIVERSES**

➤ **SPAA** : La Mairie d'ANGERS informe les Communes hors Métropole que la SPAA n'interviendra plus dans nos communes et ne donnera plus accès à la fourrière animale à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

- Plantation d'arbres : la commune va adhérer au groupement de commande de l'Agglomération dans le cadre de la plantation de 10000 arbres par an sur le territoire de l'Agglo afin d'obtenir un tarif avantageux pour l'achat des plants.
- Travaux Ecole de Musique : la toiture est actuellement en travaux. La commune en a profité pour isoler les parties où la laine de verre était absente. C. BOIREAU demande s'il faut continuer à chauffer la bibliothèque avec le fuel (cuve vide) ou installer des radiateurs électriques dans cette salle qui n'est utilisée que 2h/semaine. Le conseil municipal décide de continuer avec le fuel, la chaudière étant en bonne état.
- Vœux 2024 : les vœux de la municipalité se tiendront le vendredi 5 janvier 2024 à 19h à la salle des fêtes.
- Menuiseries Mairie ; Le conseil fait son choix sur la couleur des prochaines menuiseries de la Mairie (RAL5023).
- Repas des aînés : le repas des aînés se déroulera le samedi 10 février 2024 à la salle des fêtes.
- Quartier des Chandonnieres : un devis va être demandé pour la pose d'un éclairage solaire à l'abri bus des Chandonnieres. De plus un riverain a demandé la pose d'une buse pour la sécurité des enfants sortant du car. Le Maire va se rendre sur place pour voir si cela est nécessaire.
- Commission cadre de vie : C. BRECHAULT fait un résumé des propositions de la commission cadre de vie qui s'est réunie dernièrement. Jean-Philippe RETIF souhaite faire avancer en priorité la pergola végétalisée devant la cantine afin qu'elle soit installée pour l'année prochaine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

**Le Maire,  
Jean-Philippe RETIF**

**Le Secrétaire de séance,  
Christophe BOIREAU**